

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2022-245

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-069-2022****Objet : LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » - ACQUISITION DE FAÏENCE DE MONCAUT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la délibération n°DE-008-2021 du 27 janvier 2021, par laquelle le conseil communautaire d'Albret Communauté a décidé à l'unanimité d'engager la structure dans la démarche d'élaboration de la labellisation « Pays d'art et d'histoire »,

Considérant que l'acquisition par la communauté de communes de faïences de Moncaut participe de la démarche de labellisation précitée, la faïencerie ayant en effet constitué un des fleurons de l'activité économique du village aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de vente de biens mobiliers avec Monsieur Jean DARROUY pour l'acquisition de plusieurs pièces de faïences de Moncaut pour un montant de 5 620€.

Article 2 : De signer un contrat de vente de biens mobiliers avec Monsieur Francis SOHIER pour l'acquisition de plusieurs pièces de faïence de Moncaut pour un montant de 1 016€.

Fait à NERAC le, **27 AVR. 2022**

Le Président,
Alain LORENZELLI,

Par délégation le 1er vice-président,

Francis MALISA



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire